

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboux, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, & Co, place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS	
DU 30 JANVIER	
3 0/0.....	58 05
4 1/2.....	84 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 30
Emprunt 1871.....	93 30
DU 31 JANVIER	
3 0/0.....	58 25
4 1/2.....	84 40
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 50
Emprunt 1871.....	93 47 1/2

ROUBAIX, 31 JANVIER 1874
BULLETIN DU JOUR

Le Septennat

Le Français publie une note qui peut faire présager le sens des déclarations qui seront faites par le ministère, lors de l'interpellation Gambetta. Voici cette note :

La loi du 20 novembre fixant une durée de sept années au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, ceux qui attaquent le septennat rencontrent dans cette disposition de la loi un obstacle absolu. L'Assemblée ne pourrait abréger la durée des sept ans qu'en se mettant en contradiction avec elle-même et en violant le pacte solennel conclu avec le maréchal à la face du pays. Elle ne le fera pas.

Une lettre publiée dans un journal du Midi par un député de l'extrême droite déclare que, pour concilier le vote nouveau par lequel l'Assemblée revivrait sur ce qu'elle a décidé il y a deux mois, le moyen serait de faire appel à « la loyauté du maréchal. » Cette prétention ne peut être admise. Le maréchal de Mac-Mahon n'a pris d'engagement avec aucun parti : il ne s'est engagé qu'avec le pays ; aucun parti n'a donc le droit de demander à la loyauté du maréchal d'abréger le septennat. Le pays a, au contraire, le droit absolu de se reposer sur cette loyauté, qui n'a jamais trahi personne, pour être certain que le pouvoir, pendant sept années, restera entre les mains auxquelles l'Assemblée l'a confié le 19 novembre.

Avons-nous la stabilité?

La Presse, organe ministériel, publie une correspondance de Versailles où nous lisons :

Or, pour le pays, surtout pour l'industriel qui expose ses capitaux dans des entreprises souvent aléatoires, et même pour l'Assemblée, jusqu'ici le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon n'a pour lui que la stabilité théorique, il n'a pas pour lui la stabilité pratique.

En fait, il peut ne durer que sept mois, aussi bien que sept ans.

A moins de vouloir passer pour dupe ou pour complice de l'équivoque, il faut pourtant voir et dire les choses telles qu'elles sont en réalité. Il ne servirait de rien de tromper le public, qui, du reste, ne s'y méprend pas plus que l'Assemblée.

Quelle est, en l'absence d'institutions qui régissent la situation respective des pouvoirs publics, la position réelle du maréchal de Mac-Mahon, président irrévocable de la République pour sept ans.

La majorité peut se déplacer dans l'Assemblée. Ce n'est pas probable, c'est encore moins désirable, mais c'est possible. Elle peut se porter à gauche.

En pareil cas, que pourrait le maréchal de Mac-Mahon, qui n'est pas, qui ne peut pas être armé du droit de dissolution vis-à-vis d'une Assemblée qui est constituante, qui est souveraine et dont il n'est que le délégué ? Rien, absolument rien que suivre le mouvement ou donner sa démission.

Dans de pareilles conditions, l'irrévocabilité n'existe que pour les polémiques de la presse qui n'a pas le droit de l'attaquer. Elle est inefficace vis-à-vis de l'Assemblée, qui peut toujours tourner la difficulté par des déplacements aussi brusques qu'inattendus de la majorité.

Ces déplacements ne sont sans doute pas imminents. Est-on bien sûr qu'ils ne se produiront jamais ? Je défie qui que ce soit d'affirmer qu'un jour ne viendra pas où, sans s'être alliés, sans s'être concertés, les légitimistes et les bonapartistes ne voteront pas,

dans un scrutin décisif, dans le même sens que les membres de la gauche républicaine et de l'Union républicaine. Si, ce jour-là, le centre gauche est tout entier du même côté, que deviendra le maréchal de Mac-Mahon ? Poser la question, c'est recevoir la réponse.

N'est-il pas agaçant, n'est-il pas irritant de penser que, même après le vote du septennat, on est encore, on est toujours comme l'oiseau sur la branche.

Donc, au dire de la Presse, qui dit fort bien, personne n'est dupe dans le pays ni dans l'Assemblée, et le septennat a pour lui la « stabilité théorique », mais non la « stabilité pratique ». La Presse a raison, c'est « agaçant », c'est « irritant » ; nous ne nous serions pas permis ces termes de familiarité un peu vifs, mais il nous plaît de reconnaître qu'ils sont une analyse exacte de la situation.

Oui, nous sommes « comme l'oiseau sur la branche », et encore faut-il dire que la branche est si vermoulue qu'elle va craquer. La faute à qui ? Le pays le sait bien, et l'Assemblée doit le comprendre : la faute en est à ceux qui n'ont pas voulu la Monarchie. Puissent-ils se raviser à temps ! ADRIEN MAGGIOLE.

On lit dans les télégrammes de l'Agence Havas, à la date du 27 janvier : 6 h. 40 du soir.

MM. Keller, Lucien Brun et de Belcastel n'ont pas eu aujourd'hui avec M. de Broglie l'entrevue qui avait été annoncée hier.

Le projet d'interpellation sur la suspension de l'Union est blâmé presque unanimement par la Droite et sera probablement abandonné.

Loin d'avoir été désavoués par la Droite, comme le télégramme l'insinue, MM. Keller, Lucien Brun, Chesnelong et de Belcastel étaient les délégués d'un groupe nombreux de la Droite dans leurs démarches auprès de M. de Broglie. Ils ont eu plusieurs entretiens avec lui, notamment le 27 janvier ; ils en ont rendu compte, le 29, au groupe de l'Assemblée dont ils avaient été l'organe, et c'est après cet exposé qu'il a été résolu d'un commun accord, entre les délégués et la réunion, qu'une interpellation ne serait pas déposée en ce moment.

On comprend dit l'Union, quel sentiment a dicté leur réserve.

On lit dans la Patrie :

On s'entretient beaucoup, dans les groupes politiques, d'un rapprochement qui vient de se produire entre les légitimistes et les orléanistes.

Circulaire de M. de Fourtou aux préfets.

M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux délégations cantonales instituées par la loi du 13 mars 1850. M. le ministre voit avec un profond regret que ces délégations, destinées à rendre les plus grands services, ne sont pas organisées dans tous les départements et que, dans quelques autres, elles ne fonctionnent

plus avec toute la régularité désirable.

Le délégué cantonal, ajoute-t-il, se charge volontairement d'une mission délicate; il est du devoir de l'administration de le soutenir et de l'encourager. S'il a du zèle et une certaine compétence, s'il est dévoué à l'œuvre de l'enseignement populaire, son action est des plus utiles dans la circonscription dont il est chargé; il sert, pour ainsi dire, de lien, d'intermédiaire autorisé entre les familles, dont il apprécie en parfaite connaissance de cause les besoins et les tendances, l'instituteur, qu'il voit à l'œuvre et surveille de très près, et l'autorité départementale, à laquelle il fournit les renseignements les plus précieux.

Il importe donc que les préfets prennent immédiatement les mesures nécessaires pour mettre fin, s'il y a lieu, à un état de choses irrégulier et dont les conséquences ne peuvent être que fort nuisibles aux progrès mêmes de l'instruction primaire. Il ne faut pas que ces fonctions puissent jamais être données à ceux qui les recherchaient uniquement comme moyen d'influence. Elles doivent être confiées seulement comme des occasions de services public et de dévouement. Le conseil départemental, lorsqu'il procédera aux désignations nouvelles, devra sentir la nécessité de n'accorder un semblable témoignage d'estime qu'aux personnes qui joignent à un amour véritable de l'instruction populaire les sentiments les plus désintéressés.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 30 janvier 1874.

Les députés s'entretenaient vivement aujourd'hui de la séance du conseil municipal d'hier ; ils se demandaient pourquoi le gouvernement avait eu la faiblesse de tolérer le maintien d'un conseil dans lequel des radicaux qui ont touché de très-près à la Commune, se trouvent en majorité. Il y a eu déjà bien des délibérations scandaleuses qui fournissent un prétexte légitime pour dissoudre un conseil municipal qui fait honte à la capitale de la France. Il a fallu bien de l'audace pour, en présence des ruines encore debout de nos monuments incendiés par le pétrole communard, oser réclamer un secours de 40 mille francs pour les familles de ces grands coupables ! M. Vautrain a fait observer que les secours distribués par l'assistance publique ne distinguaient pas les opinions. Malgré cette réponse, la question préalable réclamée contre la demande des 40 mille francs a été, au premier vote, repoussée par la majorité radicale. C'est alors que M. Vautrain, furieux, s'est levé de son fauteuil, a déclaré donner sa démission et a quitté la salle. La majorité radicale a réfléchi qu'elle s'exposait à être dissoute, et alors elle s'est décidée, par un nouveau vote, à rejeter la proposition des 40 mille francs pour les familles des déportés. Le préfet de la Seine a immédiatement prononcé la clôture de la session actuelle et un arrêté convoque le conseil municipal pour une autre session ordinaire, le 10 février. Les députés reprochaient aujourd'hui au

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 1^{er} FÉVRIER 1874

— 7 —

LE

MARI DE LAURENCE

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX

PREMIÈRE PARTIE Récit

Nous parcourûmes la zone illuminée du parc sans apercevoir qui nous cherchions. Un domestique, interpellé, nous dit avoir vu un couple se diriger vers une serre où le vestiaire était établi.

Je pensai que Laurence avait amené son mari, et, cette solution étant la meilleure, nous nous sentîmes soulagés en nous en communiquant la probabilité.

Cependant, Mme de Stoneim et Wilhelmie, qui prenaient leurs manteaux au vestiaire, n'avaient pas aperçu Laurence. D'un autre côté, mon oncle trouva sa voiture dans la file des équipages.

Nous eûmes vraiment peur qu'il ne fût arrivé quelque accident.

Restez, me dit le baron, et cherchez les. Je vis conduire ces dames et reviens si il le faut... c'est-à-dire si vous ne les ramenez pas promptement.

Il me répugnait trop de mettre quel-

qu'un dans le secret de nos inquiétudes, d'autant mieux que l'incident semblait étouffé dans le bal, pour prendre un guide indiscret et curieux.

Seul, je me hasardai dans le parc, après avoir bien constaté que, pour quitter la fête, les invités devaient forcément traverser la grande avenue où s'alignaient les voitures.

Mais, cette fois je ne bornai pas mes investigations à la zone lumineuse qui limitait la promenade des invités. Je la franchis et m'enfonçai dans l'obscurité d'une longue allée de tilleuls.

Là, tout était si sombre, massifs et claires, que la robe blanche de Laurence elle-même n'aurait pu que difficilement me guider. C'était pourtant à retrouver cette lueur d'étoffe que je m'acharrais courageusement.

On ne distinguait rien et je marchais encore, me demandant avec angoisse où l'avait conduite la honte et le désir d'échapper aux yeux méchants.

La nuit était noire. Le vent, qui s'élevait, m'apporta tout à coup un bruit de voix, querelle ou supplication, je ne savais rien au juste.

J'écoutai et m'orientai tant bien que mal. Il me fallut obliquer à gauche, dans une direction qui devait se rapprocher du château, tout en étant encore à une distance assez considérable.

Les voix alternaient et se taisaient tout à coup. Je perdais alors le fil conducteur. Étaient-ce bien ceux que je cherchais ?

Tout à coup, après une courte rafale de brise, qui m'apporta distinctement le mot impérieux de Laurence : « Vous ne le friez pas, » j'entendis un cri terrible... puis un silence absolu.

Je sentis un frisson de terreur me se couer tout entier. Ce cri de détresse avait été jeté par Laurence comme un appel désespéré.

— Laurence !... Mme Liemann ! me voici !... me voici ! criai-je à mon tour, en m'élançant aveuglément dans la direction de cette clameur mortelle.

Je trébuchais à chaque pas et déchirais mes mains aux troncs d'arbres. Le vent avait balayé les nuages les plus sombres; un brin de lune se montrait si peu... si peu, qu'elle me servit difficilement à reconnaître, tout à coup, devant moi, un homme debout et immobile, dans l'attitude de l'abrutissement.

— Liemann... est-ce vous ? dis-je en le touchant au bras.

— Que voulez-vous ! articula-t-il d'une voix moins pâteuse que celle que j'avais entendue auparavant.

— Où est votre femme ?

Il ne répondit pas et je sentis trembler le bras que je tenais encore.

— Au nom du ciel !... ce cri !... c'est elle qui a crié ? dis-je avec autorité.

Alors cet homme éclata en sanglots convulsifs entrecoupés de phrases inarticulées dont le sens m'échappait.

— Laurence !... où est Laurence ?

Je répétais cette question avec fièvre, en secouant durement ce malheureux.

Il parut se calmer un peu et balbutia plus distinctement.

— Elle est tombée... là... tout près.

Est-ce dans l'eau ?... est-ce dans un trou ?... il fait si noir...

Pas un mot ne me vint aux lèvres. Haletant je me penchai dans la direction qu'il indiquait. Entre deux nuages, je vis briller de l'eau.

Nous étions au bord d'un étang ou d'un bassin, dont l'escarpement me parut assez élevé.

Mais de Laurence, rien.

Un monde d'idées traversa en une minute mon esprit; que faire pour rechercher la pauvre femme ? J'étais seul, dans l'obscurité. Liemann s'affaissa, en pleurant plus fort.

— Hé !... là-bas !... dites-le, voulez-vous de la lumière ? demanda tout à coup une voix un peu éloignée, mais très nette.

C'était la Providence, sans doute, qui me venait en aide.

— Oui... de la lumière ! du monde !... vite ! répondis-je avec émotion.

A quelques mètres de nous, je vis s'enflammer une allumette dont la clarté se refléta dans l'eau. C'était un homme debout sur l'escarpement opposé qui mettait le feu à une de ces allumettes-bougies à l'usage des fumeurs.

— J'en ai toute une boîte, dit-il ; avec

de la patience nous arriverons.

— Je le vis, en effet, enflammer successivement le contenu de sa boîte et se mettre en marche. Seulement, à mon extrême surprise, au lieu de contourner l'étang, qui me parut très petit, il gravit une côte et disparut.

J'étais abasourdi. Ainsi, il m'abandonnait... celui que j'avais cru envoyé à mon secours. J'appelai avec désespoir.

— Patience ! me répondit la voix lointaine.

Après deux ou trois minutes qui me parurent ne devoir jamais finir, je vis une lueur éclatante apparaître au sommet de la côte.

L'homme, une lanterne de paysan à la main, enjamba une haie vive qui formait probablement clôture au parc de ce côté, et descendit vers nous.

Dès que j'eus compris que, cette fois, c'était bien le secours qui arrivait, je ne regardai plus que l'étang.

C'était une petite étendue d'eau qui ne paraissait guère profonde, si peu profonde même que Laurence m'y apparut couchée.

A ce moment, l'homme me rejoignit. — La voilà ! lui dis-je en désignant du doigt le corps immobile.

Il posa la lanterne, chercha une brèche dans l'escarpement, descendit et se mit à l'eau. Il n'en avait guère que jusqu'aux genoux.

Et Laurence qui ne bougeait pas... Dans si peu d'eau ! était-ce possible ?